

Mission relative à la création du Conseil national du numérique

Paris, le 21 janvier 2011

Madame, Monsieur,

Le 21 décembre 2010, Eric Besson, ministre en charge de l'Economie numérique, m'a demandé de piloter une mission de préfiguration du Conseil national du Numérique, projet voulu par le Président de la République.

L'objet de cette mission est de recueillir l'avis des acteurs de l'économie numérique afin de formuler des propositions et recommandations qui seront remises à Eric Besson et au Président de la République au cours du mois de février 2011.

L'occasion nous est donnée d'être force de proposition pour la constitution d'un Conseil national du numérique dont le but est clairement de renforcer le rôle et le point de vue des acteurs du numérique dans la construction des politiques publiques touchent ou impactant le secteur qui porte notre développement.

Le périmètre de cette mission touche à trois thématiques largement complémentaires :

- les difficultés rencontrées par les acteurs du numérique, difficultés de nature juridiques, économiques, fiscales, etc. ;
- le Conseil national du numérique ;
- la formulation de premières propositions destinées à assurer un développement du secteur de l'internet et du numérique en France.

En ce qui concerne plus précisément le Conseil national du numérique, 3 sujets doivent être traités :

1) Quelles doivent être les missions du futur Conseil national du numérique ?

Il s'agit de s'intéresser aux missions que devra remplir le Conseil national du numérique, et aussi de préciser celles qui ne doivent pas être les siennes.

2) Quelle doit être la gouvernance du futur Conseil national du numérique et comment doit s'articuler le Conseil national du numérique avec le monde du numérique ?

Il s'agit de s'intéresser à la manière dont le Conseil national du numérique doit interagir avec les syndicats, associations et fédérations professionnelles, avec les membres du Parlement, avec les administrations et les autorités administratives travaillant sur le secteur du numérique (ARCEP, CSA, ARJEL, HADOPI, etc.)

3) Quel financement pour le Conseil national du numérique ?

Il s'agit de s'intéresser à la manière dont le Conseil national du numérique devra, en fonction des missions qui seraient les siennes, être financé.

Vous êtes donc appelé à répondre, par voie électronique, à l'ensemble de ces questions **avant le 10 février 2011** par courrier électronique à l'adresse suivante :
reponse@consultation-numerique.fr

Cette réponse devra notamment prendre la forme d'une synthèse d'une page, synthèse qui pourra - sauf opposition expresse de votre part, être rendue publique.

Je vous remercie par avance de votre contribution à cette mission qui, je le pense, sera de nature à permettre, en France, un développement fort du secteur de l'économie numérique.

Pierre KOSCIUSKO-MORIZET
Fondateur de PriceMinister.com
<http://www.priceminister.com>